

# **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS  
REGISTRE DU COMMERCE : B 187 881 996 Tunis**

## **AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2008**

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 29 mai 2008 à 16h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe -Tunis.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2007 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2007 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2007 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2007 ;
6. Approbation des états financiers consolidés de la banque pour l'exercice 2007 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
9. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
10. Franchissement de seuil (Article 8 et suivants de la loi n°94/117) ;
11. Questions diverses.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 26 mai 2008, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

**Projet de Résolutions de l'Assemblée**  
**Générale Ordinaire**

**Tunis, le 29 mai 2008**

### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la banque au titre de l'exercice 2007 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par textes subséquents, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Deuxième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2007, qui s'élève à 21.503.099,008 Dinars, majoré du report à nouveau de 28.131,021 Dinars soit au total 21.531.230,029 Dinars comme suit :

• Réserves légales	1.076.561,501 D
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	1.246.724,030 D
• Réserves facultatives	3.500.000,000 D
• Dividendes statutaires	6. 625.000,000 D
• Fonds social	2.150.309,901 D
• Superdividendes	6.625.000,000 D
• Report à nouveau	307.634,597 D

La rémunération du capital est fixée à 10% pour l'exercice 2007, ce qui correspond à :

- 1,000 Dinar de dividendes par action pour les actions anciennes ;
- et 0,250 Dinar par action pour les actions nouvelles.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Conseil d'Administration de mettre en paiement le dividende à une date qu'il fixera.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2002 d'un montant de 543.784,853 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Groupe BIAT au titre de l'exercice 2007, et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la banque au 31/12/2007 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2008.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation par le Conseil d'Administration de Monsieur Tahar SIOUD en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Chekib NOUIRA, pour le restant du mandat de ce dernier, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs  
Messieurs :

- Tahar SIOUD
- Mokhtar FAKHFAKH
- Habib BOURGUIBA jr
- Aziz MILED
- Mohsen HACHICHA
- Hedi DJILANI
- Ismaïl MABROUK
- M'hamed DRISS
- Maghreb Finance Holding
- San Paolo – IMI Internazionale S.p.A
- HSBC France
- Natixis Banques populaires

pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire  
appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est .....

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la  
banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et  
remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est .....